

Le comité des Voies et Moyens du Congrès des Etats-Unis a donné audience le 30 janvier à une délégation représentant le commerce de bois dans les Etats-Unis. La délégation exprima son opinion sur l'effet que produisent les droits actuels et appuyèrent leurs raisons sur le fait que depuis l'abrogation du traité de réciprocité le prix ayant haussé régulièrement en Canada, il est évident que les droits ont été payés par les consommateurs. Les intéressés dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre et de New-York, concluent à la nécessité d'abolir les droits, d'autant plus qu'il existe de sérieux obstacles dans l'expédition des bois à l'étranger, des ports de Boston et de New-York. Ils s'appuient en outre sur ce qu'ils pensent que le dépouillement des forêts est de mauvaise politique, et que ce dépouillement est hâté par l'imposition des droits. Le capital représenté par les personnes qui adressent ces représentations est estimé de soixante-quinze à cent millions de dollars. Les délégués de Burlington et de Whitehall firent voir l'effet désastreux de l'imposition des droits sur le commerce d'exportation de bois des Etats-Unis. Avant l'imposition des droits, les Etats-Unis étaient les facteurs du Canada, prenant leurs bois et bénéficiant du transport de l'intérieur et des commissions, vendant et expédiant à l'étranger. L'ennui provenant du système d'entreposer le bois a fait prendre presque complètement la route de Montréal et du St. Laurent au commerce d'exportation. Ils ne demandent pas l'admission en franchise du bois préparé. Ils demandent, si le bois ne peut pas être admis en franchise, que des droits spécifiques soient établis au lieu des droits *ad valorem*. A l'expiration du traité de réciprocité en 1866, le bois fut frappé d'un droit de 20 pour cent *ad valorem*, quand, contrairement à l'attente générale, une hausse s'établit sur les principaux bois importés d'Ottawa qu'on s'attendait à voir diminuer en valeur dans la proportion du montant des droits dont ils étaient frappés.

VENTES DE PROPRIÉTÉS

Plusieurs ventes importantes de propriétés ont eu lieu pendant la huitaine. On signale entre autres les suivantes :

Vente de la briqueterie de M. Peol et Comte pour la somme de \$120,000.

Vente de deux résidences sur la rue Stanley, vis-à-vis l'église St. George pour \$5,000 chacune à G. A. Green, Ecr.

Vente du lot No. 49 sur le plan des terrains du Collège McGill, rue Victoria, adjoignant la nouvelle salle de musique, 56 pieds par 96 pieds 6 pouces, 5,348 pieds en superficie à 33c du pied, soit \$2,834 pour le lot à W. Almour, Ecr.

Vente de la propriété connue sous le nom de Union Buildings, sur la rue St. François-Yavier pour la somme de \$35,000 à M. John Redpath & Cie.

Vente du moulin de M. M. Grant, Hall & Cie. à la Compagnie d'omnibus (Montreal Warehousing Company), pour la somme de \$125,000.

Vente de la maison sise au coin du carré Phillips pour la somme de \$9,000. Dimension 20 pieds par 85 au Dr. Craik.

Vente d'un lopin de terrain sur la rue Sherbrooke, faisant face au terrain du Collège McGill, pour \$4,080 ou un dollar du pied.

Vente de la propriété de M. J. D. Adams, rue Université, pour la somme de \$22,000, à R. C. Jamieson, Ecr. Dimension du lot 106 pieds par 303 avec deux maisons en pierre.

Vente d'un lopin de terrain contenant 10,430 pieds appartenant à l'Hon. H. Starnes et R. Mitchell, Ecr., à M. J. D. Adams, pour la somme de \$3,000.

Vente d'un lot de terrain adjoignant la bâtisse Barron, sur la rue St. Jacques, à A. Joseph, Ecr. de Québec, pour la somme de \$16,500 ou \$8 du pied.

Vente des limites de bois de la succession Broster, sur le St. Maurice, 300 milles carrés, pour la somme de \$63,000, à M. William Little, Sen., de New-York.

IMPORTATIONS

Par steamer *Germany*, Capt. Trocks, venant de Liverpool à Portland, E.-U.

C S MacNaire 2 colis; G Smith 8 ballots; Ordre 89 boîtes thé; McIntyre D & Cie 10 colis; Russell & M 2 do; Crathorn & Cie 3 futs; R Miller 1 cs; C Atwater 30 do; R Branton 4 sacs; T McBroom 6 colis; B & S H Thompson 2 do; Folley & Son 5 do; R Dallah 5 cs; Buchanan & Cie 4 machines à vapeur; S H Thompson 9 cs; Wulf & Cie 1 do; Duncan Ross 5 do; Gill & Cie 2 do; Trees & Cie 4 colis; E Gilbert 5 do; A Savage & Son 5 cs; H A Murphy 4 po; Beardmore B & Cie 3 colis; Ordre 237 boîtes; Whitehead & Cie 3 bal.; Brown Bros 5 cs; Walley & W 2 ballots; Bonchard & Cie 7 colis; Thibaudou & Cie 75 do; Munderloh & Cie 3 cs; S H & J Moss 3 ballots; J Corristino & Cie 1 cs; W Hewett & Cie 7 colis; Scott 1 do; Frothingham & W 2 futs; G barres; Benny McP & Cie 50 boîtes; M N S Whitney 9 colis; A Roy & Cie 11 do; Hamel & Freres 51 do; H & A Sanders 1 cs; W Eaves 1 do; W G Rowbone 2 colis; Kellert & F 2 do; D Bellhouse & Son 211 barres; M Cuddihy 261 cs; Ordre 20 ballots; G Winks & Cie 11 cs; Ordre 2 ballots; J Edwards 14 colie; McMullen et Cie 7 do; D Stewart & Cie 9 do; G Fraser 13 do; L Thompson 6 do; Crombie et Cie 10 do; G Winks & Cie 3 do; M Fisher & Sons 2 do; R H Gray & Son 2 do; W P McQuirk 1 ballot; D C Ridout & Cie 1 colie; A Miller 4 caisses; Compagnie de Caoutchouc de Québec 1 do; Montminy & B 1 do; Ames & Cie 1 do; Buchanan & Cie 6 colis; Eastwood & Cie 5 do; J A Rafter 2 do; G Ritchie & Cie 2 do; J Robertson Son & Cie 35 do; Ellesen & Cie 1 do; R Campbell & Cie 27 colie; C C Snowdon & Cie 2 caisses; S Greenhields & Son 27 colis, 8 cs, 41 saumons; J Robertson 9 do; A Urquhart & Cie 14 cs; A McKeand 3 do; Jones & A 4 do; J L Orme & Son 1 piano; H Shorey & Cie 5 colis; R McMaster & Bro 103 do; W & F P Currie 158 paquets; Thompson & Son 1 colie; J B & J S Grafton 1 do; J O'Brien & Cie 4 do; E Nield & Cie 2 do; G & J W Cox 3 do; J R Beveridge 2 cs; W Warwick 3 do; R Walker & Sons 10 colie; McLachlan Bros 11 do; D Arnott 21 do; Stevenson & Cie 32 do; Samson & Cie 45 do; J Johnston & Cie 72 do; Lockhart & H 80 do; V E Mauger 1 do; T Walls & Cie 49 do; R Duncan & Cie 28 colie; Empey J d Cie 45 do; J Duncally 33 do; J Mackay & Bros 35 do; Gault Bros & Cie 88 do; H Morgan & Cie 5 ballots; W Scott 1 cs; Dawson Bros 1 do; J McNab & Cie 2 do; J Robertson 4 enlunes; Simpson W & Cie 5 colis; A Hope & Cie 24 do; Gordon, M Roy & Cie 38 colie; McIntyre, Denoon & Cie 24 do; Hodgson M & Cie 1 ballot; R Lewis 22 barils; T Young 13 colie; Ordre 33 do; Ferrier & Cie 1 do; Ordre 50 caques; J G McKenzie & Cie 61 ballots; Banque Canadienne de Commerce 185 ballots; T M Bryson 1 caisse; Field & D 1 caque, 1 caisse; M & L Samuel 6 caques, 2 colie; Haugen & G 16 caisses; Beach & H 1 do; Holland & Cushing 16 do; W J McMaster & Cie 77 do; A Provost & Cie 14 do; Bryce, McM & Cie 32 do; G L Marier 5 do; J P Clark & Cie 11 do; Clendinning & Cie 6 ballots; W Bonnell 1 caisse; O L Richardson & Son 1 caisse; Garland, M & Cie 37 colie; Lord Lisgar 3 caisses vin; W H Millard 1 colie fromage; H Davies & Cie 11 colie; J Robertson 25 colie, 3 caisses; W E Coquillette & Cie 34 colie; M Kortsak & Cie 15 do; W Moodie 1 do; R Blyth & Cie 4 do; A J Auchterlonie 1 colie; McKay & Cie 1 caque; J Charlesworth 21 colie; Magoo & R 38 colie; Jacques, G & Cie 20 do; Thomas Thibaudou & Cie 120 do; Evans, Mercier & Cie 7 do; Wood & L 32 plaques, 1 fut; Kennedy & J 1 caisse; O Gadois 2 do; Hughes Bros 44 colie; T Christie & Cie 8 do; A Walker 31 do. T Neves & Son 3 caques, 4 barils chaînes; M & M & L Samuel 6 barils; Ascher & Cie 4 cs; W & F P Currie 30 plaques; R Millard & Cie 100 colie; R & J Campbell 2 colie; Smith & L 13 do; S Waddell & Cie 42 colie, 6 barres, 1 caisse, J Walker & Cie 1 colie; G Winks & Cie 161 do;

Ordre 8 do; W Robinson 15 do; W Jones 9 do; A McLashan 4 do; T Morton 10 do; Ordre 84 ballots; Green, P & Cie 3 cs; P Garneau & Freres 32 colie; G Childs & Cie 28 boîtes thé; J M Douglass & Cie 10 colie; Whitehead & Cie 2 do; J J Thomson & Cie 2 do; P Rooney 22 do; J Walker 22 do; J Campbell & Son 8 do; N & F Rooney 16 do; Ordre 1 do; Sinclair & Cie 100 boîtes; J O Coreoran 28 boîtes thé; McCall, S & Cie 20 colie; J W Bond & Cie 2 futs, 1 cs; J M Bond 30 paquets; Hodgson & B 1 cs; Jennings & B 21 colie; Styes & A 8 do; Greene & Sons 7 do; Angus, L & Cie 2 do; Lyman Bros & Cie 4 do; Ewing Bros 6 do; J Emmerson 169 cs, 95 boîtes; McLean & Cie 4 ballots; J Atkinson 12 colie; Compagnie Canadienne de Caoutchouc 5 do; J Campbell & Cie 2 do; Ogilvy & Cie 20 do; Robertson, S & Cie 82 do; F & J Leclair & Cie 42 do; J Baylis 9 ballots; Rice, L & Son 2172 barres, 344 colie; J Fraser 3 caisses; T Hunter, Son & Cie 1 do; Delisle Bros & McG 4 do, 2 cs chaupoux; T Samuel 1 do; E Neild & Cie 1 do; J Y Gilmour & Cie 28 colie; Hodgson M & Cie 24 do; Hudson & Plamondon 27 do; P P Martin & Cie 20 do; W J Reid & Cie 2 do; Stirling McCall & Cie 12 do; W & F P Currie & Cie 5 pinques; J Roy 17 colie; J Walker 17 do; L S Black & Thom 39 do; Nelson, W & Cie 8 do; Rice, L & Son 75 colie; T Reeves 2 colie; Plimmsoll W & Cie 12 do; Ogilvy & Cie 38 do; Sutherland, H & Cie 35 do; T Riddell & Cie 53 ballots; W S Walker 1 cs; Frothingham & W 1 do; Ordre 74 colie W Davis 44 futs; J F Becket & Cie 1 cs; M Collins 1 cs; Rattray & Cie 1 do; H Browne 2 do; A Roy & Kie 3 do; H L Smith 1 do; H & A Levy 1 do; J Thompson 1 do; Wilson, P & Cie 56 pqs; M Prince 1 cs; T J Claxton 140 colie; W McGivarin 3 caques; W J Jones 2 colie, 9 barres, 80 ressorts; Département de la milice, Ottawa 3 cs; Kellert & F 7 colie; Cassils & Cie 12 do; P M Galarnau & Cie 47 do; E Heuser 2 futs; J B Rolland & Fils 4 cs; T May & Cie 5 ballots; T Labatt 12 cs; W Darling & Cie 1 do; M Brassard 1 do; Thomas Thibaudou & Cie 1 do; Rice & Son 2 do; A E Ames 4 do; N S Whitney 1 do; Ordre 55 quarts.

MARCHANDISES POUR PORTLAND.

Ordre Banque de Montréal 1 locomotive; Ordre Banque de Toronto 1 do; Compagnie d'Express 7 caisses; C M Bailey 18 ballots; J E Prindle 36 cs, 2 quarts; Ordre 25 ballots; H M Baizer 1 cs; Lockhart & Holmes 1 do mehse; J Windfield 300 do; Compagnie d'Express 49 colie, 105 cs; Agent G T R 4 colie; J Porteous 1 cs; Cie d'Express 3 do.

MARCHANDISES POUR ST. JEAN, N.-B.

Stores Bros 1 cs; Logan & H 50 boîtes thé, 50 quarts; Everett & Bros 2 colie; Ordre 35 paquets; J W Montgomery 1 ballot; A Yeats & Son 6 plaques, 4 tubes; J B Barker & Son 2 cs.

INDIGO.

Indigo.—Matière colorante bleue, fournie principalement par la macération dans l'eau de l'indigotier, *Indigofera*, Lin. (Légumineuses), plante croissant dans les parties tropicales et sous-tropicales de presque toute la surface du globe. Les espèces que l'on cultive en grand pour en obtenir l'indigo sont celles-ci :

1o. INDIGOTIER BARBARD, *Indigofera Anil*, Lin. Cette espèce est originaire des Indes-Orientales; mais sa culture a été assez étendue dans l'Amérique intertropicale pour qu'elle s'y soit naturalisée. Elle forme une arbrisseau de 8 à 10 décimètres de haut; sa tige est sous-frutescente; ses feuilles, pennées avec impaire, ont de trois à sept paires de folioles ovales, allongées, obtuses au sommet et souvent mucronées, légèrement pubescentes à leur surface inférieure.

2o. INDIGOTIER FRANCOIS, *Indigofera tinctoria*, Lin. Cette espèce paraît être, comme la précédente, originaire de l'Inde; mais elle se trouve aussi dans l'Afrique équatoriale, à Madagascar, à Maurice et à Bourbon. On croit qu'elle a été introduite dans ces deux dernières îles, où elle est cultivée. Elle rappelle par son port l'espèce précédente; sa tige est de même sous-frutescente; ses feuilles ont quatre ou six paires de folioles obovales, obtuses, un peu en coin, glabres supérieurement, légèrement pubescentes inférieurement.

3o. INDIGOTIER ARGENTÉ, *Indigofera argentea*, Lin. Cette espèce croit en Égypte, où sa culture a beaucoup d'importance, en Arabie et dans quelques parties de l'Inde. C'est un arbuste qui ne s'élève le plus souvent qu'à 7-8 décim.; sa tige, ses rameaux et ses feuilles sont